

# Compte rendu Assemblée Générale Ordinaire 02/02/2016

## Membres présents

Voir Feuille d'émargement

## Procurations

Voir Feuille d'émargement

Début de l'Assemblée Générale : 20h00.

## Ordre du jour

<b>1 Bilan Moral</b>	<b>1</b>
<b>2 Bilan Financier</b>	<b>1</b>
<b>3 Présentation des modifications des Statuts</b>	<b>2</b>
3.1 Article I. . . . .	2
3.2 Article III. . . . .	2
3.3 Article V. . . . .	2
3.4 Article VII. . . . .	3
<b>4 Votes</b>	<b>3</b>
<b>5 Election du Nouveau Conseil d'Administration</b>	<b>3</b>
<b>6 Election du Bureau</b>	<b>4</b>

## 1 Bilan Moral

Le bilan moral est disponible sur le site du ResEl.

## 2 Bilan Financier

Le bilan financier est disponible sur le site du ResEl.

## 3 Présentation des modifications des Statuts

Les modifications apportées aux Statuts sont signalées en gras.

### 3.1 Article I.

§2 : Elle a pour objet :

- de gérer et développer les réseaux de transmission de l'information sur les résidences et lieux de vie des élèves des campus de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications de Bretagne (ci-après désignée par « TELECOM Bretagne ») **TELECOM Bretagne** ;
- de définir, réglementer, mettre en œuvre les utilisations de ces réseaux en assurant la cohérence de leur fonctionnement ;
- d'animer ces réseaux à travers les services proposés ;
- de défendre les intérêts propres de ses membres devant tout organisme dont l'activité la concerne.

### 3.2 Article III.

§3 : Les membres actifs s'acquittent d'une cotisation définie ~~chaque année~~ **dans le Règlement Intérieur.**

### 3.3 Article V.

§1 : Le Conseil d'Administration est une entité composée d'au moins 3 membres **et au maximum 12 membres**, mandatée pour prendre toutes les décisions concernant la vie de l'Association, hormis les décisions relevant de l'Assemblée Générale, définie à l'article VII.

§2 : L'élection des membres du Conseil d'Administration est effectuée lors d'une Assemblée Générale Ordinaire, définie à l'article VII. Les membres sont élus individuellement à la majorité des votants par l'Assemblée, pour une durée de 1 (un) an. **Si le nombre de candidatures obtenant la majorité des voix est supérieur au nombre de places disponibles au Conseil d'Administration (défini dans l'article V.1), seuls les candidats obtenant le plus de voix sont élus.**

§3 (nouveau) : **Afin d'accompagner la nouvelle équipe, les membres du Bureau sortant (Président, Trésorier, Secrétaire) peuvent siéger au Conseil d'Administration du mandat suivant si ceux-ci notifient le Conseil d'Administration au minimum 3 (trois) jours avant la date de l'Assemblée Générale.**

§4 : Seuls les membres actifs peuvent se présenter au Conseil d'Administration et toute candidature à cette élection doit être approuvée par au moins un membre du Conseil d'Administration en place. Pour cela les candidats doivent faire une demande de candidature par communiqué écrit individuel ou courrier électronique au Conseil d'Administration **au minimum 3 (trois) jours avant la date de l'Assemblée Générale.** La liste des candidatures acceptées est communiquée avant l'élection aux membres de l'Association.

§10 : Le Conseil d'Administration peut s'agrandir par cooptation, en intégrant un membre actif en cours d'année par un vote du Conseil d'Administration à la majorité des deux tiers **dans la**

**limite du nombre de sièges disponibles.** Le mandat des membres ainsi élus prend fin au moment où doit normalement expirer le mandat des membres en place.

§11 (nouveau) : **Un membre du Conseil d'Administration peut être exclu sur décision du Conseil d'Administration s'il n'assiste ou n'est pas représenté lors de 2 (deux) Conseils d'Administration consécutifs.**

### 3.4 Article VII.

§2 : L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an, **au plus tard le 1er mars**. Lors de celle-ci, le Président, assisté des membres du Bureau, préside l'assemblée et soumet le bilan moral de l'Association, et le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan financier à l'approbation de l'assemblée.

## 4 Votes

27 membres votants

VOTE	Pour	Contre	Abstention
Approbation du bilan moral présenté par Hervé C.	25	0	2
Approbation du bilan financier présenté par Morgan R.	25	0	2
Approbation des articles modifiés/ajoutés	22	3	2

Le bilan moral et le bilan financier sont acceptés par l'Assemblée Générale.

Les nouveaux Statuts sont adoptés. Ils seront présentés en préfecture.

## 5 Election du Nouveau Conseil d'Administration

28 membres votants

Candidature	Pour	Contre	Abstention	Nul	Elu
Guillaume BURET	12	6	9	1	
Paul-Louis CAMILLERI	27	0	0	1	X
Thomas CANTIN	12	6	8	2	
Loïc CARR	27	0	0	1	X
Hervé COGNET	27	0	0	1	X
Mélanie CORRE	20	3	3	2	X
Eléonore DUFRESNE	24	2	1	1	X
Thomas DELABY	17	5	5	1	X
Antoine GIRARD	13	9	5	1	
Antoine HOUSSAIS	9	9	9	1	
Théo JACQUIN	25	0	1	2	X
Alexandre LEVAVASSEUR	22	2	3	1	X
Camille LEVAVASSEUR	20	4	3	1	X
Morgan ROBIN	27	0	0	1	X

## 6 Election du Bureau

L'élection aura lieu le soir du jeudi 04 février 2016.

**L'ordre du jour étant épuisé, fin de l'Assemblée Générale Ordinaire à 22h00.**

Hervé COGNET  
Président du ResEl

Morgan ROBIN  
Membre du CA ResEl